



Mise en congé sans solde pour cause baisse d'activité

Par **sansy**, le **04/11/2009** à **13:42**

Bonjour,
Ma fille est employé dans un commerce en CDI. Son employeur la mise en congé sans solde pour baisse d'activité. Peut il, lui même avoir recours à une aide pour aider ses employés et leur éviter ainsi une baisse de salaire. Merci de votre réponse.

Par **Berni F**, le **04/11/2009** à **15:13**

Bonjour,
voici quelques éléments de réponses.
le congé sans solde est quelque chose que peut demander un employé à son employeur, mais en aucun cas une "solution" qui peut être imposée par l'employeur à ses employés.
en cas de baisse d'activité, l'employeur peut :
- entamer une procédure de licenciement économique avec éventuellement une offre de reclassement (auquel cas, il proposerait par exemple un nouveau contrat avec moins d'heures de travail)
- ou alors, mettre ses employés au chômage partiel.
<http://info.assedic.fr/employeurs/index.php?idarticle=18>